



# EVALUATION DU PLAN NORMANDIE BATIMENTS DURABLES

---

REGION NORMANDIE

SYNTHESE

Juin 2020



Cette évaluation a été cofinancée par l'Union européenne.

## LE PLAN « BATIMENTS DURABLES »

La rénovation du bâtiment constitue une priorité régionale. La Région Normandie poursuit un objectif de 30 à 40 000 logements rénovés thermiquement par an via des rénovations BBC ou BBC compatibles et un objectif global de réduction d'au moins 20% de la consommation énergétique du logement à l'horizon 2030 par rapport à 2010<sup>1</sup>.

Dans le cadre de cette stratégie, la Région a adopté, en octobre 2016, le plan « **Normandie Bâtiments Durables 2016-2020** » (PNBD).

### Le plan Normandie Bâtiments Durables

- 100 millions d'euros d'aides régionales et européennes à parité sur cinq ans
- 700 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique sur le territoire normand.
- 6 dispositifs orientés sur la rénovation et la construction des logements et bâtiments publics (complétés par 2 dispositifs d'audit)
- Travaux énergétiques compatibles BBC (>35% de gain énergétique, copropriétés incluses) et constructions exemplaires

## BILAN EVALUATIF

**Tous les établissements de coopération intercommunale (EPCI) normands ont bénéficié du Plan.** Ce dernier représente sur l'ensemble du territoire régional :

- 9 233 logements rénovés ou programmés (2 362 maisons individuelles, 900 logements en copropriétés, 5 971 logements sociaux), dont 6 400 logements rénovés niveau BBC
- 16 946 m<sup>2</sup> de bâtiments publics rénovés ou programmés (hors PCME<sup>2</sup> qui représente la grande majorité des opérations programmées) niveau BBC ou avec une division par quatre des consommations
- 1 501 logements sociaux avec certification environnementale construits ou programmés
- 8 opérations programmées de construction exemplaire de bâtiments publics.

### ***A savoir***

*L'effet levier de l'aide régionale en maison individuelle apparaît plus important dans le cas du BBC :*

*=>pour 70% des ménages, l'aide Région a permis de réaliser des travaux plus performants.*

Par ailleurs, la Plan c'est aussi la structuration d'une offre professionnelle à même de concevoir, d'exécuter et de contrôler des rénovations BBC en habitat individuel. **Cette chaîne de confiance constitue une des principales plus-values du plan.**

<sup>1</sup> **BBC : Bâtiments Basse Consommation.** Cela correspond pour la construction neuve à niveau maximum de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an et en rénovation à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an. **BBC compatible :** la notion est associée à chaque lot de travaux. Elle garantit que le niveau d'exigence défini pour chaque lot est en adéquation avec l'obtention du niveau BBC une fois l'ensemble des travaux réalisés.

<sup>2</sup> **PCME :** Programme Contractualisé de Maîtrise de l'Énergie



**9 professionnels sur 10 (rénovateurs et auditeurs) considèrent que le dispositif mis en place par la Région permet d'inciter les ménages à réaliser des travaux BBC compatibles.**

#### Principaux enseignements évaluatifs

- Le **PNBD répond aux enjeux territoriaux** concernant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment. Le Plan apparaît par ailleurs être le seul dispositif régional à répondre à l'objectif national d'un parc de logement 100% BBC à horizon 2050.
- Les moyens financiers engagés par la Région dans le cadre du PNBD sont importants et ont permis de **drainer à parité des financements européens (FEDER) sur le territoire** régional. Ces moyens restent néanmoins insuffisants eu égard aux enjeux. **L'effort consenti sur l'habitat privé apparaît notamment trop faible** en regard de l'importance de ce secteur dans les consommations énergétiques des bâtiments.
- Le plan, et notamment le **chèque éco-énergie, paraît bien s'articuler avec les autres dispositifs incitatifs du territoire**. On note toutefois que le système en place n'incite pas les EPCI à abonder les aides régionales aux travaux.
- Si les **résultats** qualitatifs et quantitatifs sont cohérents avec les ambitions de départ, ils **interrogent** néanmoins la **capacité du Plan à entraîner plus largement**. Il apparaît en effet que les réseaux partenariaux mis en place restent insuffisants en taille pour répondre aux besoins du territoire.

## RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

Sur la base du bilan évaluatif, **il est recommandé la poursuite de l'activité engagée à travers le Plan Normandie Bâtiments Durables.** Plusieurs recommandations sont formulées pour améliorer l'efficacité de l'action :

<b>A</b>	<b>STRATEGIE</b>
<b>A1</b>	Renforcer la lisibilité du plan en le recentrant sur la rénovation énergétique : suppression des dispositifs de construction exemplaire
<b>A2</b>	Rééquilibrer l'allocation des budgets entre parc social et parc privé, en faveur de ce dernier
<b>A3</b>	Positionner la Région comme animateur et chef de file de la rénovation énergétique sur le territoire : ouvrir le Plan aux acteurs du territoire via notamment la mise en place d'une concertation régionale
<b>A4</b>	Réexaminer les critères imposés dans la cadre de la rénovation des lycées de façon à les articuler au mieux avec la stratégie BBC poursuivie par le PNBD
<b>A5</b>	Soutenir le recours aux matériaux biosourcés et l'émergence de filières locales via le recours à la bonification
<b>A6</b>	Elargir les partenariats financiers au travers notamment de la contribution des EPCI au chèque éco-énergie et de la recherche de financements complémentaires
<b>A7</b>	Doter le Plan d'un référentiel d'objectifs stratégiques chiffrés
<b>B</b>	<b>CHEQUE ECO-ENERGIE</b>
<b>B1</b>	Elever l'exigence de performance requise pour le chèque niveau 1
<b>B2</b>	Généraliser l'option BBC à l'ensemble des chèques niveau 2 et élargissement du chèque niveau 3 à tous les ménages sans condition de revenu
<b>B3</b>	Instaurer un système de bonification des chèques par les EPCI
<b>B4</b>	Créer un « parcours entreprise » pour développer le réseau des rénovateurs BBC en s'appuyant sur les EPCI et sur les réseaux professionnels des actuels rénovateurs BBC
<b>B5</b>	Outiller les prescripteurs de travaux d'outils et d'argumentaires BBC
<b>C</b>	<b>AUDIT DU CHEQUE ECO-ENERGIE</b>
<b>C1</b>	Poursuivre les efforts de simplification du document de restitution aux particuliers
<b>C2</b>	Construire une méthodologie permettant de suivre le passage aux travaux
<b>D</b>	<b>COPROPRIETES</b>
<b>D1</b>	Substituer au conditionnement aux appels à projet de la Région l'existence d'une politique d'accompagnement des copropriétés des EPCI
<b>E</b>	<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>
<b>E1</b>	Renforcer le traitement des passoires thermiques (étiquettes F et G) en diminuant les exigences de performances (cible étiquette C).
<b>E2</b>	Inciter les bailleurs à mettre en œuvre des actions sur les usages sur les opérations ayant bénéficiées du dispositif
<b>E3</b>	Vérifier la bonne inscription de l'opération dans les plans stratégiques de patrimoine.
<b>F</b>	<b>AUDITS GROUPES DE BATIMENTS PUBLICS</b>
<b>F1</b>	S'assurer de la compatibilité de la qualité des rendus avec le dispositif par un travail de partenariat avec les syndicats d'énergie et les EPCI.
<b>G</b>	<b>BATIMENTS PUBLICS</b>
<b>G1</b>	Recentrer le dispositif sur les bâtiments les plus consommateurs (notamment du fait de l'intensité de leur usage) et les rénovations les plus performantes éventuellement en passant par des AMI
<b>G2</b>	Aider les collectivités à répondre au défi du décret tertiaire (promotion des schémas directeurs de l'immobilier, accompagnement à l'ingénierie des petites collectivités) en lien avec les syndicats d'énergie

## **METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION**

La mission évaluative a débuté en octobre 2019 et s'est achevée en juin 2020. Elle a visé deux objectifs distincts et complémentaires :

- la production d'un bilan évaluatif et notamment une analyse de pertinence, d'efficacité et de cohérence,
- la formulation de préconisations pour l'évolution du Plan Normandie Bâtiments durables et de ses dispositifs.

L'évaluation a porté sur la période 2016-2019 (sachant que le PNBD a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de 5 ans).

Au plan méthodologique, la mission a reposé sur :

- des réunions de travail avec l'équipe du service Bâtiments Durables en charge du pilotage du Plan,
- une exploitation des données de bilan du Plan,
- une série d'entretiens avec les acteurs parties prenantes du dispositif,
- des enquêtes internet à destination de différents groupes d'acteurs :
  - Les bénéficiaires du chèque (audit et travaux),
  - Les auditeurs du dispositif chèque Eco-énergie,
  - Les rénovateurs du dispositif chèque Eco-énergie.
- une réunion collective avec les partenaires de la Région associés au PNBD.